



Monsieur Maurice VINCENT
Président
SCOT SUD LOIRE
46 rue de la Télématique
BP 50811
42952 Saint-Etienne cedex 1

Saint-Etienne, le 11 septembre 2013

Réf. AM/FB/13.066

Monsieur le Président,

Vous nous avez sollicités en notre qualité de personne associée, afin de vous rendre un avis quant au Projet arrêté du Schéma de Cohérence Territorial Sud Loire.

Les élus consulaires, membres du Comité de Pilotage ont participé tant aux Comités de Pilotage qu'aux réunions publiques. Aussi, après analyse des documents composant le SCOT par le groupe de travail dédié, les élus de CCI, réunis en bureau le 10 septembre 2013, ont décidé de communiquer, au syndicat mixte, **un avis favorable sur l'ensemble du projet arrêté du SCOT** accompagné de certaines observations :

1. Concernant l'économie et l'emploi :

- Nous trouvons bien la hiérarchisation des zones d'activité économique, permettant de répondre aux différents besoins du territoire, et les vocations dominantes de ces zones. Au-delà d'une simple préconisation il faudrait que ces vocations soient respectées.
Ainsi il est nécessaire, par exemple, de prendre en compte les activités de services et leur implantation tant sur les sites stratégiques économiques de niveau métropolitain que sur ceux de niveau Sud Loire (comme l'espace Emerald sur Montbrison Savigneux).
- La zone Opéra Parc Les Plaines est une zone classée stratégique.
Il nous semble donc important d'accélérer la desserte routière par la réalisation de la fin du contournement de la D 498 et qu'elle soit desservie par le réseau ferré.
La réalisation de l'A 45 compléterait la desserte de cette zone.
- La zone de Châteaureux, site stratégique d'intérêt métropolitain : il nous semble important d'être vigilant à ce que les activités qui s'y installeront n'entrent pas en concurrence directe avec celles du centre-ville.

.../...

- La desserte de la zone Métrotech, zone d'intérêt métropolitain, devrait être améliorée; un échangeur de la Varizelle pourrait y contribuer ; une part de l'écotaxe, versée par les transporteurs, sera reversée au Conseil Général ; pourquoi ne pas en utiliser une partie à cet effet.
Cet échangeur pourrait également desservir la zone Novaciéries.
- Il nous semble opportun d'axer le développement sur les zones existantes avant d'en développer de nouvelles comme STELYTEC 2.

2. Concernant le commerce :

- Il nous semble cohérent, notamment en centre ville, de subordonner l'implantation des activités commerciales aux transports, à l'accessibilité et aux parkings.
- Vous affirmez votre volonté de conforter les pôles de services et commerces dans le centre bourg en préservant les linéaires commerciaux : il nous semble judicieux que cette contrainte d'usage soit étendue non seulement à l'existant mais aux rez-de-chaussée à venir à l'occasion d'éventuelles reconstructions.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à nos commentaires,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération la meilleure.

André MOUNIER
Président

